Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/03/2025 et publié ou notifié le 24/03/2025

COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 21 mars 2025

Date de la convocation: 14/03/2025

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents: 7

<u>Présents</u>: Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Hervé MEUGNOT,

Votants: 10

Nicolas DEZE

Pour: 10

Représentés :

Contre: 0

Excusés: Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Christian

FRANÇOIS

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Remplacement de la centrale alarme - 2025_07

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la centrale alarme de la mairie a des dysfonctionnements.

La société IRAZABAL a été contactée pour la contrôler.

Elle n'est pas réparable.

La commune dispose d'une salle des fêtes qui est louée tout au long de l'année, l'installation d'une alarme est obligatoire.

Monsieur le Maire propose le devis de la société IRAZABAL d'un montant de : 1 130.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ACCEPTE le devis de la société IRAZABAL d'u montant de 1 130.40 € TTC
- DIT que la dépense sera inscrite au budget 2025

la secrétaire de tecence

Narie France Nurst

Le Maire, Olivier MURAT

Dépôt SOUS PREFECTURE D'AVALLON Date de réception de l'AR: 24/03/2025 089-218900041-20250321-2025 07-DE